

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

02

2023

02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du : 2 mars 2023
Convocation du : 23 février 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 9
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués par la présidente, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

FINANCES : Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 et tenue du débat

Présents : Véronique CORTINOVIS, Valérie BERGER, Annie MACIOCIA, Annick PANTEL, Jean-Marc CURTET, Catherine BARCELLINO, Ludovic ROSTAGNAT, Dominique GOYARD, Edith MAGAT.

Excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ a donné pouvoir à Véronique CORTINOVIS
Eliane PAYA a donné pouvoir à Annie MACIOCIA
Christine THOMAS a donné pouvoir à Dominique GOYARD

Absents :

Caroline TERRIER, Christine PEREZ, Anne-Sophie RAMPON, Nadia NASRI, Nicole RAMPON.

Secrétaire de Séance :

Jean-marc CURTET

Madame le Vice-Présidente expose à l'Assemblée, qu'en application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et en référence à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 a été établi pour permettre à l'Assemblée délibérante et à la population de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune, et les contraintes auxquelles elle est, ou sera, confrontée.

Elle rappelle l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois précédents le vote du budget du CCAS, de tenir un débat sur les orientations budgétaires.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, annexé à cette délibération comprend :

- Rétrospective du budget du CCAS de 2018 à 2022
- Choix et orientations pour l'année 2023
- Le budget de fonctionnement 2023
- Le budget d'investissement 2023

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'issue du débat,

PREND ACTE du rapport présenté et du Débat d'Orientation Budgétaire

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



La Vice-Présidente,

Véronique Cortinervis

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

ELEMENTS PREPARATOIRES AU DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Le Centre Communal d'Action Sociale



Siège du CCAS – Mairie
de Beynost Place de la
Mairie - 01700 BEYNOST

Tél. 04 78 55 83 40
[accueil@ville-
beynost.fr](mailto:accueil@ville-beynost.fr)



« Résidence des FONTAINES » -
Foyer logement 520 rue des
Thermes
01700 BEYNOST

Tél. 04 78 55 56 27
residence.fontaine@free.fr



Préambule

Pour les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra aussi faire l'objet d'une délibération spécifique.

La présentation de ce rapport constitue aussi une réelle opportunité d'affirmer la poursuite des engagements de Madame la Présidente du CCAS et du Conseil d'Administration, et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre au Conseil d'Administration :

- De discuter les orientations budgétaires de l'année à venir
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière du CCAS
- De s'exprimer sur la stratégie financière du CCAS

Présentation du CCAS de la commune de Beynost

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal.

Le CCAS est une émanation du Conseil Municipal dont Madame le Maire est la présidente et l'Adjointe aux affaires sociales la vice-présidente.

Le CCAS est l'antenne sociale de la commune. Il s'inscrit dans un rôle d'accompagnement social, d'écoute, d'information, d'orientation de tous les publics, en les aidant à surmonter leurs difficultés sociales et/ou administratives.

► Dans le cadre de sa mission générale de « prévention et de développement social dans la commune », le CCAS poursuit ses actions en étroite liaison avec les institutions publiques et privées.

A ce titre, le CCAS développe différentes activités et missions légales ou facultatives orientées vers les populations concernées :

- ✓ Aide et accompagnement des personnes âgées (Foyer logement, portage des repas, aide pour les démarches administratives...)
- ✓ Aide aux personnes handicapées

- ✓ Aide aux familles et à toute personne en difficulté
- ✓ Aide aux personnes atteintes de maladies cognitives, aux aidants (Accueil de jour social)
- ✓ Versement en 2023 de subventions et participations aux associations, aux organismes et aux établissements de retraite qui assistent, aident, hébergent les personnes défavorisées, celles en difficulté, les chercheurs d'emplois, les parents isolés, les personnes âgées..., pour les secours d'urgence, les problèmes de logement, les charges, la constitution de dossiers APA, les admissions en EPHAD, etc...

► Les recettes du CCAS proviennent de :

- ✓ Subvention municipale
- ✓ Concessions au cimetière
- ✓ Participation au portage de repas à domicile
- ✓ Participation aux repas mensuels des aînés
- ✓ Redevances et charges payées par les résidents du foyer logement
- ✓ Participation à l'Accueil de Jour Social
- ✓ Dons divers en faveur du CCAS
- ✓ Remboursement d'indemnités journalières
- ✓ Du Conseil Départemental, dans le cadre d'un appel à projets en direction de la résidence autonomie

I) RETROSPECTIVE DU BUDGET DU CCAS 2018 – 2022

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

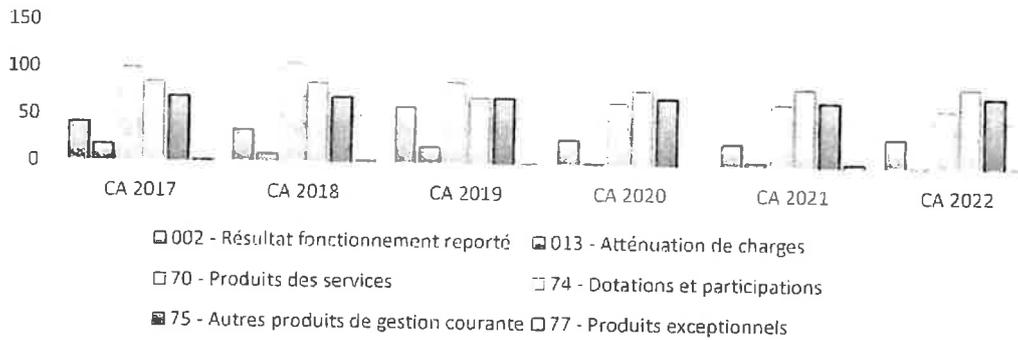
Cette section comprend les dépenses courantes : frais afférents au portage des repas, à l'accueil de jour, aux repas intergénérationnels, aux activités et animations diverses de la résidence des Fontaines, aux autres charges de gestion courante (aides diverses), aux amortissements et les charges de personnels.

En recettes, cette section comprend, entre autres, les recettes du portage de repas, de l'accueil de jour, des repas intergénérationnels, des concessions du cimetière, des indemnités journalières du personnel (maladie), des dons et la subvention communale qui est versée en fonction des besoins et de la politique de la municipalité en matière d'action sociale.

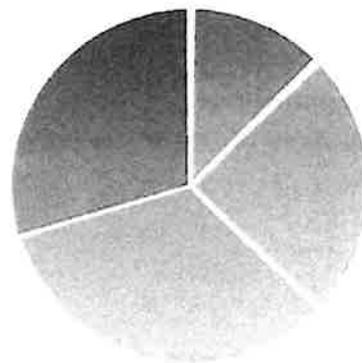
Détails des recettes et des dépenses de fonctionnement

1) Recettes de fonctionnement

C.A. - RECETTES FONCTIONNEMENT



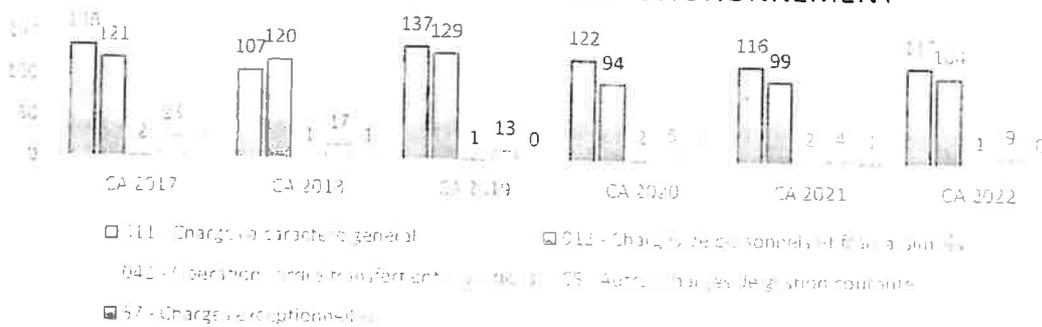
C.A. 2022



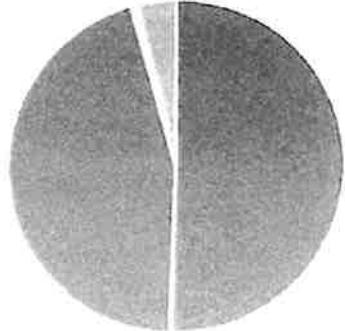
- 002 - Résultat fonctionnement reporté
- 013 - Atténuation de charges
- 70 - Produits des services
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 77 - Produits exceptionnels

2) Dépenses de fonctionnement

C.A. - DEPENSES FONCTIONNEMENT



C.A. 2022



- ▣ 011 - Charges à caractère général
- ▣ 012 - Charges de personnels et frais assimilés
- ▣ 042 - Opérations ordre transfert entre sections
- ▣ 65 - Autres charges de gestion courante
- ▣ 67 - Charges exceptionnelles

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les possibilités d'investissement d'un CCAS sont strictement encadrées par la réglementation.

Elle permet principalement de mettre en place des équipements en rapport direct avec l'objet social.

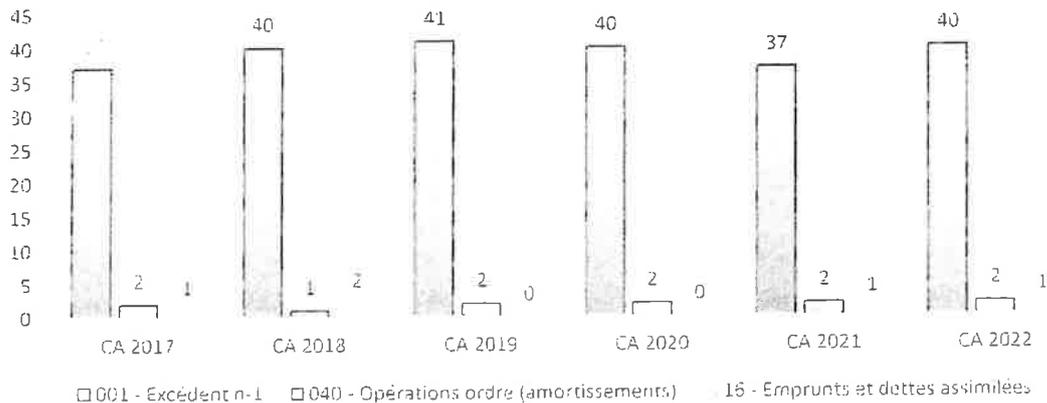
Le CCAS n'est pas propriétaire de ses locaux et n'a donc pas vocation à investir, hors matériels, équipements divers, mobiliers.

Les recettes de cette section proviennent des amortissements et des excédents antérieurs.

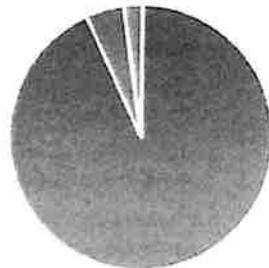
Détails des recettes et des dépenses d'investissement

1) Recettes d'investissement

C.A. - RECETTES INVESTISSEMENT



C.A. 2022



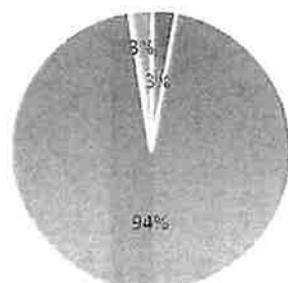
- 001 - Excédent n-1
- 040 - Opérations ordre (amortissements)
- 16 - Emprunts et dettes assimilées

2) Dépenses d'investissement

C.A. - DEPENSES D'INVESTISSEMENT



CA 2022



- Dépôts et cautionnements reçus
- Acquisitions matériel, mobilier
- Dépôts et cautionnements versés

II) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DU CCAS

Dans une conjoncture mondiale difficile, où les guerres et les conflits se multiplient, le pouvoir d'achat diminue et le prix de l'énergie augmente, il a fallu faire des choix pour répondre au mieux aux besoins de la population. C'est dans ce contexte, qu'il a été décidé, de ne pas mettre en place le projet de « passe ton permis ». En effet, de nombreux autres dispositifs permettent déjà d'accompagner les jeunes dans ce domaine (CPF, missions locales, Apprenti majeur, pôle emploi...), permettant ainsi au CCAS de la commune d'orienter ses moyens vers d'autres besoins des administrés.

1) Les priorités politiques 2023

Conformément aux engagements pris par l'équipe municipale, le CCAS poursuit ses actions en étroite liaison avec les institutions publiques et privées. Pour rappel, cette structure de proximité s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées.

Le CCAS mène une action générale de prévention et de développement social. L'aide sociale légale est, de par la loi, sa seule attribution obligatoire mais il dispose d'une grande liberté d'intervention pour mettre en œuvre la politique sociale de la commune.

Le maintien du lien social est une priorité, et le CCAS prend le relais afin d'apporter son soutien et son écoute à la population. Son rôle principal est d'orienter, recevoir et conseiller les administrés sur les démarches à effectuer dans le domaine social.

Cette année 2023 sera marquée par la continuité d'actions en cours, indispensables pour garantir un travail social de qualité, le redémarrage d'activités arrêtées du fait de la pandémie, et de nouvelles actions en direction des administrés.

La continuité des actions :

- ✓ Assurer le portage des repas à domicile.

44 personnes ont pu profiter de ce service sur l'année 2022, avec près de 6637 repas livrés.

- ✓ Animations pour les seniors de la Résidence des Fontaines

Sur l'année 2022, le service animation de la résidence a ouvert 119 demi-journées.

Des ateliers sont proposés autour de différentes thématiques (mémoire, chansons, activités manuelles, Téléthon...). Ces temps d'échanges sont appréciés par les résidents, ils permettent de développer partage et convivialité.

Un repas au restaurant du Midi à Beynost a été organisé à la demande des résidents.

Un apéritif dinatoire a été proposé pour les fêtes de Noël, en présence des personnes fréquentant l'accueil de jour accompagnées de leurs conjoints /conjointes.

✓ Les appels téléphoniques

Les appels téléphoniques aux personnes de plus de 75 ans de la commune continuent. Ce dispositif est bien apprécié des administrés et il permet de rompre l'isolement.

Avec la réouverture de l'accueil de jour social, il n'était plus possible d'appeler tous nos aînés une fois par semaine. Des critères de priorité ont été mis en place, dont celui de l'isolement ou de vulnérabilité connue. Cette démarche a été expliquée à l'ensemble des administrés qui étaient autrefois appelés.

✓ Accompagnement des personnes, tous âges confondus.

L'objectif est d'orienter vers les services d'aide sociale, d'aide à la constitution des dossiers de demande d'APA ou MDPH, d'aides ménagères, ... en collaboration avec les services du département de l'Ain.

Le CCAS vient également en soutien pour l'enregistrement des demandes de logement social. Avec la dématérialisation, de nombreuses personnes sont en difficulté pour faire leur demande en ligne. Ils peuvent prendre rendez-vous avec la responsable du CCAS, référencée en tant que guichet enregistreur auprès des autorités compétentes. Sur l'année 2022, le CCAS de Beynost a créé 20 dossiers de demande de logement social et a procédé à 5 modifications de demandes (renouvellement, insertion de pièces complémentaires).

Un accompagnement des administrés est proposé pour les démarches concernant les logements insalubres. Cette année, le CCAS a accompagné 3 ménages.

Les domiciliations permettant aux personnes sans domicile fixe d'avoir une adresse postale pour leurs démarches administratives. Sur l'année 2022, le CCAS a délivré 5 attestations de domiciliation et a procédé à un renouvellement.

✓ Les colis de Noël

Ces colis sont distribués aux personnes de la commune, de plus de 75 ans. Pour l'année 2022, les élus de la commission « Affaires Sociales » ont organisé une permanence en mairie.

354 colis ont été commandés en 2022.

Certains administrés ont demandé à ce que leur colis soit remis à des œuvres caritatives. Ainsi, le CCAS a pu faire dons au Secours Catholique de quelques colis de Noël.

✓ Dons au Téléthon

Une vente de cartes et d'objets, réalisés par les résidents au profit du Téléthon, a été organisée par les membres du CME sur le marché du vendredi (315.45€ récoltés).

A cette occasion, une pyramide de boîtes de conserve a été récoltée au profit des Resto du cœur.

✓ Des actions intergénérationnelles

Le service Education/Jeunesse et le CCAS ont reconduit l'action « prévention canicule ». Des jeunes, entre 15 et 17 ans, participant aux « Chantiers Jeunes », ont distribué 35 packs « canicule » aux personnes de plus de 87 ans vivant seules à leur domicile (sur les 55 pressentis). Cette action s'est déroulée sur deux demi-journées. Elle a été appréciée par les 15 jeunes et nos aînés.

La reprise du repas des aînés au sein du restaurant scolaire, en présence des enfants accueillis à GABI, a permis à tous de se retrouver pour un temps convivial.

Une stagiaire de 14 ans a été accueillie pendant une semaine et un autre sur une journée.

✓ Plan canicule et grand froid

Le CCAS reste vigilant et actif dans l'application des dispositions prévues dans le plan canicule et grand froid, notamment en rendant accessible ses locaux pendant toute l'année pour accueillir les personnes lors de ces périodes difficiles.

Des permanences téléphoniques sont assurées afin de recueillir les besoins des personnes vulnérables.

✓ La semaine bleue :

« La Semaine Bleue, c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire. »

Cet événement est l'occasion pour les acteurs, qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer du lien entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « aînés » dans notre société.

Partout en France, des manifestations locales sont organisées pour illustrer le thème retenu. Chaque année, un concours prime les meilleures initiatives.

En 2022, le CCAS a proposé deux animations :

- Un goûter spectacle a réuni 56 personnes de plus de 75 ans et 8 membres du Conseil d'Administration et du personnel du CCAS. Au programme, vieilles chansons, musette et variété rétro. Cout de la prestation : 400 €.
- Une séance de cinéma « les vieux fourneaux 2 » a rassemblé 61 personnes de plus de 75 ans ainsi que 2 professionnelles du CCAS. Cette séance a été offerte par l'association ABCD Beynost.

✓ L'accueil de jour social

L'objectif de cet accueil est de maintenir le plus longtemps possible des personnes atteintes de maladies cognitives à leur domicile, tout en favorisant

une socialisation autour de différentes activités, afin d'atténuer la perte d'autonomie et d'offrir un lieu de répit pour soutenir et écouter les aidants. Cet accueil a rouvert en avril 2022, à raison de deux fois par semaine. Ce sont 8 personnes qui ont pu profiter de ce service sur 2022.

✓ Le repas des aînés

Destinés aux personnes de plus de 60 ans, ces repas ont lieu une fois par mois dans le restaurant scolaire, en présence des enfants accueillis à GABI. Ces repas ont repris le 14 septembre 2022. 35 personnes se sont inscrites pour cette activité, avec en moyenne 30 personnes par repas.

Au vu de la médiocrité des repas servis, l'équipe du CCAS a recherché un autre lieu pour que les aînés continuent à se retrouver autour d'un repas de meilleure qualité. Les repas reprendront dès le 22 février 2023 dans un restaurant situé en bordure de la route départementale.

✓ La mutuelle communale

Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, la commune de Beynost, via le CCAS, accompagne l'accès au dispositif « MA COMMUNE MA SANTÉ » à destination de tous les habitants de la commune.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes sans emploi, étudiants, seniors actifs ou retraités, agriculteurs, professions libérales, artisans, commerçants, chômeurs en fin de portabilité, intérimaires, certains salariés en contrat à durée déterminée, certains salariés avec multi-employeurs et, plus généralement, toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 portant sur la généralisation de la couverture complémentaire des frais de santé (transposée à l'article L.911-7 du Code de la sécurité sociale) et souhaitant améliorer sa couverture maladie complémentaire.

Dans cet objectif, l'association ACTIOM a souscrit, auprès de compagnies d'assurance, des contrats collectifs mutualisés à adhésion facultative.

Une convention entre l'association Actiom et le CCAS a été signée le 30 novembre 2021.

Le CCAS organise, depuis le 28 janvier 2022 des permanences dans ses locaux afin que les administrés puissent prendre connaissance de ce dispositif et profiter de tarifs préférentiels.

Sur l'année 2022, il y a eu 3 permanences. 18 personnes ont pris des rendez-vous en présentiel, les chiffres sur les prises de contact pour des devis par téléphone ne sont pas comptabilisés. Il n'est pas possible de connaître le nombre de personnes ayant souscrit un contrat, suite aux permanences mises en place.

Les nouvelles actions

✓ Service civique

Le service civique est un dispositif national d'engagement volontaire jeunesse qui permet aux jeunes de consacrer 6 à 12 mois de leur vie au service de l'intérêt général. Le service civique contribue efficacement au bien vieillir des personnes âgées par des actions complémentaires à d'autres dispositifs d'aides (paramédical...).

Chaque jeune reçoit une indemnité mensuelle de 600.94 €, dont 489.54 € versés par l'Etat et 111.35 € versés par le CCAS (protection sociale, maladie, retraite, congés).

✓ Partenariat avec « Agirc Arcco »

Les caisses de retraite Agirc/Arcco proposent aux collectivités qui le souhaitent, des conférences gratuites sur des thématiques telle que la mémoire, la nutrition, la prévention des chutes...

Un travail en partenariat avec le CCAS est en cours. Sur 2023, une conférence sur la mémoire va être organisée.

✓ Action avec le Conseil Municipal des Enfants

Pour cette année 2023, les jeunes élus du CME souhaitent organiser des temps de rencontre avec les personnes âgées de la Résidence Autonomie Les Fontaines. Les thématiques retenues concernent la cuisine et les activités manuelles.

✓ Partenariat avec GABI

La crise sanitaire que nous traversons depuis deux ans maintenant a mis à mal les partenariats entre nos aînés et le centre de loisirs GABI. Une réflexion est en cours pour l'organisation de moments de partage intergénérationnels.

✓ Travail sur le bilan énergétique

Avec la crise énergétique actuelle, une réflexion est en cours sur les dépenses énergétiques (changement de radiateurs dans les logements, revalorisation des charges...). Cette réflexion devra être menée avec la Semcoda, propriétaire des locaux.

Et toujours un soutien financier aux différentes associations :

Le CCAS accompagne les associations et organismes qui interviennent sur la commune dans le domaine du social, en leur versant des aides financières :

- ✓ La banque alimentaire de l'Ain
 - ✓ Les restos du cœur de Bourg-en-Bresse
 - ✓ Le Secours Catholique
 - ✓ Le Secours Populaire Français
 - ✓ La Croix Rouge
- 2) Fonctionnement administratif de la structure.

✓ Le personnel

L'équipe du CCAS, comprend une responsable, mise à disposition par la commune à hauteur d'un 0.35 ETP, trois agents sociaux et un agent d'entretien (parti à la retraite pendant les vacances estivales). Un des agents, à temps non complet, a souhaité reprendre l'entretien des locaux. Un médecin référent pour l'accueil de jour social a été recruté pour 60 heures par an. Il a pour missions de procéder aux visites d'admission ainsi qu'à des temps d'évaluation sur le terrain pour le réajustement des projets de vie des personnes accueillies.

3) Recherche de financement

Sur l'année 2022, le CCAS de Beynost a reçu une subvention du Département dans le cadre du « forfait autonomie » de 3 900 €. Elle a été accordée en réponse à un appel à projet autour de l'accueil des résidents de la Résidence des Fontaines. Le bilan de ce projet est à rendre à la Direction de l'Autonomie au 1^{er} avril 2023.

Pour l'année 2023, le CCAS a fait une demande à hauteur de 4 200 €.

4) Livraison d'un nouveau local pour le CCAS en novembre 2022

Le CCAS a signé, avec la société Immobilière Rhône Alpes, un bail professionnel permettant de le sous-louer. Il avait été décidé de délocaliser l'accueil de jour social mais, après réflexion, cette idée a été abandonnée afin de garder une cohésion dans l'équipe ainsi qu'une organisation matérielle plus simple et efficace.

Un contrat de sous-location a été signé avec la commune de Beynost, le 1^{er} janvier 2023, pour l'installation du Relais Petite Enfance dans ce local. A l'heure actuelle, la salle utilisée par le RPE est partagée avec plusieurs associations. L'animatrice passe en moyenne 3 heures par semaine à installer et à ranger cette salle.

La délocalisation du RPE dans un local dédié va permettre à l'animatrice de passer plus de temps sur l'accompagnement des familles et des assistantes maternelles.

Conclusion

Le CCAS est un établissement public qui accompagne les administrés, quel que soit leur âge. Il continuera d'œuvrer au mieux afin d'aider les personnes vulnérables ou en situation d'isolement, en les accompagnant dans leur quotidien, en organisant une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en lien avec les institutions publiques ou privées.

Cette année 2023 aura comme thématique le lien intergénérationnel, avec la mise en place de nouvelles activités.